

## Indicateurs

Les signataires de l'IHP+ ont travaillé au sein du groupe de travail de l'IHP+ sur la redevabilité mutuelle (Mutual Accountability Working Group – MAWG) pour proposer des indicateurs spécifiques destinés à suivre les six éléments pertinents décrits dans l'Annexe 1. Les indicateurs dans le tableau ci-dessous constituent la base de l'édition 2014 du suivi de l'IHP+ et proviennent du GPEDC ou de la précédente édition du suivi de l'IHP+. Des informations détaillées sur chaque indicateur sont disponibles en annexe 2.

**Tableau 1: Sept indicateurs de suivi de la performance des gouvernements et sept pour celui des partenaires au développement**

		Indicateurs relatifs au gouvernement (G)		Indicateurs relatifs aux partenaires au développement (DP)	
#	Élément	Indicateur	Source	Indicateur	Source
1	La coopération en matière de développement sanitaire est orientée vers les résultats.	Existence d'un cadre national de résultats*, concerté, transparent et contrôlable pour évaluer les progrès dans le secteur de la santé.	G	Proportion de pays dans lesquels le cadre national de résultats dans le secteur de la santé est utilisé.	G
2	L'implication de la société civile.	Preuve que la société civile est représentée de façon significative dans l'élaboration des politiques publiques de santé – y compris la planification du secteur, les mécanismes de coordination et les revues.	G	Preuve d'un soutien à une représentation significative de la société civile dans l'élaboration des politiques publiques de santé – y compris la planification du secteur, les mécanismes de coordination et les revues.	DP
3a	La coopération en matière de développement sanitaire est plus prévisible.	Proportion du budget du secteur de la santé effectivement dépensé par rapport au budget annuel approuvé. <sup>G</sup>	G	Pourcentage de l'aide au secteur de la santé versée au gouvernement au cours de l'année par rapport à ce qui était initialement prévu.	DP
3b		Projections des dépenses publiques en santé disponibles sur 3 ans.		Estimation de la proportion de l'aide au secteur santé couverte par plans de dépenses prévisionnelles et/ou de mise en œuvre couvrant au moins une période de trois ans à venir.	G
4	L'aide à la santé s'inscrit dans le cadre des budgets nationaux	Les stratégies ou les plans nationaux de santé sont en place avec des objectifs et budgets actualisés qui ont été évalués conjointement.	G	% des décaissements de l'aide prévus au secteur santé qui apparaît dans les budgets annuels votés par les assemblées législatives des pays.	G / DP
5	La redevabilité mutuelle est renforcée.	Il existe une évaluation mutuelle inclusive des progrès dans la mise en œuvre des engagements convenus dans le secteur de la santé qui répond au moins à 4 ou 5 des critères	G	Proportion des pays dans lesquels a été réalisée une évaluation mutuelle des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris dans le secteur de la santé, y compris en matière d'efficacité de l'aide.	DP

		proposés.			
6 a	Les systèmes de gestion des finances publiques des pays en développement sont renforcés et utilisés.	Le système de gestion des finances publiques soit (a) répond aux bonnes pratiques communément partagées ou (b) a mis en place un programme de réformes destiné à y répondre.	Banque mondiale Données CPIA	Montant de l'aide au secteur de la santé qui utilise le système national de gestion des finances publiques dans les pays généralement considérés comme répondant aux bonnes pratiques largement répandues, ou pour lesquels une réforme est en cours.	DP
6 b	La coopération en matière de développement sanitaire est orientée vers les résultats.	Existence d'un cadre national de résultats*, concerté, transparent et contrôlable pour évaluer les progrès dans le secteur de la santé.	G	Proportion de pays dans lesquels le cadre national de résultats dans le secteur de la santé est utilisé.	G

*\*Modifié à partir de l'indicateur d'IHP+R qui utilisait un Cadre d'Evaluation de la Performance au lieu d'un cadre de résultats.*

G	Données fournies par les représentants du gouvernement
DP	Données fournies par les partenaires au développement, au niveau des bureaux nationaux ou du siège (au choix)